SAINT CERNIN DE L'HERM INFORMATIONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Sessions ordinaires du 07 octobre et 25 novembre 2021

N° 2021/ 040

ORDRE DU JOUR

Réunion du 07 octobre

- **Demande subvention adressage**
- **Acceptation d'un don**
- **Multiple Rural**

Réunion du 25 novembre

- **Redevance Food truck**
- **Assainissement Multiple Rural**
- **Adressage**
- **Affaires diverses**

Toutes les délibérations figurent au registre et sont consultables en Mairie. Les documents comptables sont aussi consultables en Mairie.

Mairie – Le Bourg – 24550 - ouverte au public les lundis et vendredis de 16 h30 à 18 h
*** Tél : 05.53.29.94.18 * - * Mail : mairie.386@orange.fr ***
*** Site Internet : saint-cernin-de-lherm-24.fr**

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire actuelle et les mesures de prévention et protection sanitaires imposées par le Gouvernement, modifient considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. C'est le cas bien évidemment à St Cernin, confronté à ces contraintes qui affectent la convivialité de notre village.

Comme d'entre vous, j'étais heureux de voir l'automne s'ouvrir avec la perspective d'un retour à une vie presque normale avec le besoin et l'envie de retrouver les jours d'avant COVID. Mais le virus en a décidé autrement.
Preuve en est, la soirée Beaujolais du 27 novembre organisée par le Comité des Fêtes, qu'à contre cœur, nous avons dû annuler, malgré l'investissement personnel des bénévoles.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique.

D'ici là, poursuivons au maximum le respect des gestes barrières pour nous protéger et protéger ceux que nous aimons, car vous n'êtes pas sans savoir que les taux d'incidence grimpent de nouveau.
J'en appelle à la responsabilité de chacun et vous invite à la vaccination pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait. C'est en jouant collectif que nous combattrons ce virus. En jouant collectif et en respectant les règles de savoir-vivre.

C'est en continuant nos efforts, certes contraignants, que nous pourrons nous retrouver, nous rassembler au côté du mouvement associatif, dans la convivialité qui caractérise notre village.

A l'approche de la fin d'année 2021, on ne peut qu'espérer que la situation sanitaire s'améliore et que nous puissions passer les fêtes de la Nativité et du Nouvel An avec sérénité.

Je vous souhaite de vous retrouver pour ces fêtes, de savourer et partager les moments de bonheur en famille et entre amis.
A l'instant où je rédige cet édito, je ne suis pas encore certain de pouvoir vous réunir pour la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux.



Bien à vous
Daniel Conchou
Maire de Saint-Cernin-de-l'Herm

Subvention adressage

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 25% du montant des dépenses concernant l'investissement pour l'adressage (panneaux, numéros et piquets). Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Acceptation d'un don :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un don de 1 000€ lui a été remis par une habitante de Saint Cernin. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce don, déclare que ce don sera affecté au budget Multiple Rural.

Multiple Rural

Le Maire informe le Conseil Municipal que la première étape afin de lancer le marché de travaux pour le Multiple Rural est le choix des prestataires pour la consultation SPS (coordination en matière de sécurité et de Protection de la Santé) et le contrôle technique (contrôle et diagnostic technique du bâtiment). La commune ayant consulté deux organismes, le Conseil Municipal autorise le Maire à retenir l'organisme le mieux disant pour les deux missions distinctes.

Après consultation, une architecte a été retenue afin de réaliser l'aménagement intérieur du bâtiment. Les travaux seront lancés à la suite de la consultation légale. Soyez patients !

Redevance Food-Truck

M Le Maire indique au Conseil Municipal, suite à la réception de la lettre recommandée de l'Auberge du Drot, précisant leur intention de mettre fin à la convention d'occupation du domaine public, et le solde de tout compte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande pour le solde de tout compte la somme de 130 €.

Multiple Rural : demande de subventions

Monsieur le Maire, rappelle que la Municipalité a engager le dossier Multiple Rural avec une estimation de 265 640 € HT pour la réalisation de ce projet. Il sollicite le concours financier de l'Etat, par le biais de la DETR, le Conseil Départemental ainsi que le Conseil Régional pour une subvention selon le règlement en vigueur, sachant que le solde restera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet,

-d’autoriser le Maire de déposer auprès des administrations de l’Etat, du Département et de la Région, les demandes de subvention pour la réalisation de la réhabilitation du Multiple Rural.

Assainissement du Multiple Rural

Suite contrôle et à l’étude l’assainissement existant par le SPANC, un assainissement non conforme, il a été décidé d’installer une micro-station.

La micro station est un dispositif de plus en plus prisé dans le domaine de l’assainissement individuel. Elle était très utilisée dans les pays du nord de l’Europe, mais elle devient rapidement l’apanage des propriétaires de logements sans terrain en France.

C’est actuellement la filière d’assainissement la plus compacte du marché et elle peut traiter l’ensemble des eaux usées domestiques issues d’une habitation non reliée au tout-à-l’égout.

La microstation traite les eaux usées grâce à l’action des bactéries épuratrices capables de se développer dans des milieux avec oxygène et de digérer les matières polluantes dans les eaux. À la sortie du dispositif, les eaux traitées peuvent donc être restituées directement au milieu naturel. Cette filière d’assainissement ne nécessite donc aucune adjonction de produits chimiques, ce qui lui confère son caractère écologique.

Le premier avantage de la microstation est bien entendu son caractère autonome et relativement écologique. Elle est si performante que les eaux qui en sortent peuvent être rejetées dans un cours d’eau ou servir à l’irrigation des végétaux.

Contrairement à la fosse septique traditionnelle, ce dispositif ne dégage aucune odeur nauséabonde. Adaptée aux terrains réduits, elle peut même être installée hors-sol, dans une cave ou un garage, en l’absence totale d’une parcelle de terrain.

Enfin, la durée de vie de cette filière est comprise entre 20 et 30 ans.

Mise en place de l’Adressage

Le Maire a présenté les panneaux et les numéros dans le cadre de la politique de l’adressage.

Bien qu’aucune disposition réglementaire n’impose aux communes rurales de procéder à la dénomination des voies et à la numérotation des immeubles, les élus de Saint-Cernin ont retenu ce projet comme primordial parce que favorisant un accès plus facile et plus rapide, à tous les administrés, de tous les services.

Épaulés par les services de l’ATD pour les choix définitifs dont la cartographie, le linéaire des voies et la numérotation des maisons, les élus ont pu passer commande et dans quelques semaines vont procéder à la mise en place des poteaux (51), panneaux , distribution ou la pose des plaques des nouvelles voies, rues, places ou impasses distribuant les plaques numérotées. Il est à noter que le maintien en état des numéros sera à la charge des habitants.

Vous recevrez un courrier qui vous indiquera : votre nouvelle adresse, (une attestation d’adresse vous sera fournie) ; les démarches administratives à réaliser pour le changement d’adresse. Vous

pourrez, si vous le souhaitez, garder le nom de votre hameau, en plus du numéro, du nom de la voie et du code postal.

*Informations diverses

Adressage des communes, les démarches à adopter

Il est vrai que **l'adressage de notre commune nous apparaît comme indispensable**.

Qu'est-ce que l'adressage ?

Cela correspond aux adresses permettant **une localisation précise des différents habitants de la commune.** C'est une démarche indispensable pour un repérage et une bonne commodité de passage. L'adressage est régi par de nombreux décrets, articles et circulaires.

Pourquoi est-ce important d'avoir une adresse correcte ?

Voici les différentes raisons pour lesquelles une dénomination correcte est un point essentiel :

- Une **rapidité d'intervention** des divers services de secours
- **Optimisation de la livraison** du courrier et colis
- Une **efficacité des divers services** à domicile (aide à la personne, service de ramassage des déchets…)
- Un **meilleur repérage** sur les GPS ou Smartphone pour se déplacer plus facilement
- Une **gestion des listes électorales** et du recensement facilitée
- Pour le bon **déploiement de la fibre**

La commission communale a réalisé un inventaire des différentes voies :

La commission a réalisé un **inventaire des différentes voies** afin d'identifier celles à nommer ainsi que les futurs bâtiments qui en ont besoin. Il faut également faire attention à la structure des voies. En effet, il faut donner un nom différent aux voies dans les cas suivants :

- **La discontinuité de parcours**
- **Les discontinuités nommées**
- **Les voies avec giratoire**
- **Les voies avec double raccordement**

La numérotation métrique : la commission a choisi la numérotation métrique.

- L'adressage attribué représente la distance en mètres séparant le début de la voie et l'endroit de l'habitation.
- De plus, cela permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier celle existante.

Attention aux faux vendeurs de calendriers

A l'approche de la fin d'année, différents corps de métier peuvent se présenter à votre domicile pour vendre des calendriers. Certaines personnes en profitent pour en vendre également de manière frauduleuse. Pour vous en prémunir, quelques réflexes simples : demandez au vendeur sa carte professionnelle et assurez-vous que le logo de l'institution figure sur le calendrier.

N'hésitez pas à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage et à signaler tout comportement suspect ou insistant au 17.

Défribrillateur

La mise en place du défibrillateur automatique (DEA) a été effectuée. Il se trouve sous le préau de l'ancienne école. Il est destiné à lutter contre les morts subites d'adultes, d'origine cardiaque.

Les chiffres permettent de mieux apprécier l'importance de la pose de défibrillateurs :

- 60 000 cas de décès par arrêt cardiaque chaque année en France
- 10% sur la voie publique
- 1 minute perdue c'est 10% de chance de survie en moins.

Responsable publication : Daniel CONCHOU - Rédaction : Daniel CONCHOU

IMPRIME PAR NOS SOINS

Communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord : ensemble pour vous

Les communautés de communes ont été créées en 1992 pour fédérer les communes d'un territoire.

Objectif : **créer un espace de solidarité et mettre en oeuvre un projet de développement commun et cohérent**. Pour l'atteindre, les communes mutualisent des moyens.

Sur le plan juridique, ce ne sont ni des collectivités territoriales ni des associations mais des **Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**.

Au fil des réformes législatives, les territoires communautaires se sont agrandis et le champ des compétences exercées par les communautés de communes s'est élargi.

→

Localement, cela s'est traduit en 2014 par la fusion de la communauté de communes du Pays du Châtaignier et de la communauté de communes du canton de Domme.

La communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord représente aujourd'hui

23 communes

8893 habitants

Elle est amenée à porter des projets que les communes ne peuvent plus mener seules, au vu de l'évolution des bassins de vie.

Ses domaines d'intervention sont variés

Action sociale

Enfance/Jeunesse

Tourisme

Loisirs et nature

Santé

Environnement

Aménagement du territoire

Les compétences et champs d'actions de votre communauté de communes

Les zones d'activité économique

2 zones d'activité économique (ZAE) sont gérées par la communauté de communes.

ZAE Pech Mercier
à Cénac-et-Saint-Julien

ZAE Les Pierres Blanches
à Mazeyrolles

La voirie

La communauté de communes intervient sur 750 km de réseau routier classés d'intérêt communautaire.

*Sont classées d'intérêt communautaire les **voies revêtues situées en dehors des centres-bourgs**. Les chemins ruraux en sont exclus.*

517 000 € HT

C'est le montant de l'enveloppe financière attribuée aux communes pour cette année. Chacune d'elle choisit, dans ce cadre, les travaux de voirie qu'elle souhaite réaliser en priorité.

Le tourisme

L'Office de tourisme Périgord Noir - Vallée Dordogne a vu le jour en janvier 2020.

*C'est désormais **un office cantonal** regroupant les ex-offices de tourisme de la communauté de commune Vallée Dordogne Forêt Bessède et de notre communauté de communes.*

6 bureaux d'information sont répartis sur le territoire : à Domme, Villefranche, Daglan, Belvès, Saint-Cyprien et Siorac-en-Périgord.

La communauté de communes mène des actions de développement touristique.

*Elle rénove actuellement un **gite d'étape** pour accueillir les randonneurs à Florimont-Gaumier, dont la gestion reviendra à la commune.*

Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Le CIAS gère un Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui intervient auprès des personnes en perte d'autonomie temporaire ou définitive.

Le SAAD c'est...

2 lieux d'accueil, à Saint-Martial et à Villefranche.

390 bénéficiaires.

70 agents, dont 60 aides à domicile (ou auxiliaires de vie sociale) et trois hommes "toutes mains".

La gestion des services enfance et jeunesse

4 structures enfance et jeunesse sont gérées par la communauté de communes.

Ces services sont ouverts à toutes les familles du territoire.

Pour les tout-petits

*la Crèche **La Courte Échelle** à Cénac-et-Saint-Julien.*

Pour les enfants et ados

- *l'Accueil de loisirs sans hébergement **Les Vitarelles** à Castelnaud-la-Chapelle.*
- *l'Accueil de loisirs sans hébergement **Les P'tits Loups** à Villefranche-du-Périgord.*
- *l'**Espace Jeunes** à Daglan.*



Le Projet de territoire

Le projet de territoire, élaboré en 2018 par les élus et les représentants socio-professionnels, fait ressortir des axes prioritaires selon les atouts et des faiblesses du territoire.

Ces axes déterminent les actions pour améliorer les conditions de vie des habitants et portent sur l'économie, le social, l'agricole et l'industriel.

Exemples

*- les **ateliers numériques** pour les seniors*



*- l'**Opération collective en milieu rural** pour aider les entreprises locales à se développer*
> 9 entreprises subventionnées

Espace France Services

La Maison de services au public (MSAP) est devenue en avril l'Espace France Service.
Ce lieu d'accueil vous permet d'effectuer avec l'aide d'un agent communautaire des démarches administratives auprès des impôts, la CAF, la MSA, la CPAM...

*La communauté de communes a, à cette occasion, élargi **les horaires d'accueil au public**. Les bureaux de Saint-Martial et Villefranche sont ouverts 4 jours et demi par semaine, au lieu de deux.*

L'urbanisme

L'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal appelé Plan local d'urbanisme intercommunal est lancée.

Une réflexion s'engage désormais sur le développement et l'aménagement au-delà les limites communales, à l'échelle du bassin de vie de la communauté de communes.



Les actions loisirs et nature

La communauté de communes a créé et entretient 1150 km de sentiers balisés accessibles aux randonneurs.

11 Ces sentiers balisés incluent 11 parcours thématiques.

Exemples

***Les 9 sentiers** au Pays du Châtaignier*

***Le Parcours de la Goutte d'eau** le long du Céou*

***Le Parcours point de vue** sur la Vallée de la Dordogne...*

L'assainissement non collectif

Trois agents du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) veillent au bon fonctionnement des installations individuelles non reliées à un réseau collectif.

80% des maisons d'habitation du territoire relèvent du contrôle de l'assainissement non collectif

Le transfert de l'assainissement collectif (stations d'épuration) est à l'étude, pour une mise en oeuvre à horizon 2026.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat



Cette opération s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs, sous conditions de ressources.

*Objectif : **aider 70 propriétaires** par an*

*Travaux éligibles : **économie d'énergie, adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie, réhabilitation d'un logement dégradé***